

LA MALTRAITANCE

Service Enfance
Ville de Vénissieux

19/10/2013



Claire Singer
Psychologue, Ph.D
clairesingerpsy.free.fr

Enregistrée au répertoire ADELI de l'ARS. SIRET : 754 048 916 00011





La maltraitance, qu'est-ce que c'est pour vous ?



ITEMS			
31	Lui interdire de téléphoner à sa famille		
32	L'interpeller en criant		
33	L'enfermer dans sa chambre		
34	Faire de l'humour à son propos en sa présence		
35	Le priver de nourriture qui lui plaît (un dessert, par exemple)		
36	L'obliger à prendre une douche quotidienne		
37	Le priver de sortie		
38	L'exclure d'un jeu, d'une séance de télé, d'une discussion		
39	Ne plus lui adresser la parole		
40	Lui tirer l'oreille		
41	Le servir en dernier au repas		
42	Lui donner une fessée		
43	Fouiller sa chambre, son logement, ses meubles		
44	Le tirer par la main contre son gré		
45	L'obliger à rencontrer quelqu'un du personnel		
46	Lui passer la tête sous le robinet ou la douche		
47	Lui servir de force un plat qu'il n'aime pas		



18	Entrer dans sa chambre ou son appartement sans son consentement	
19	Lui donner un coup de pied au derrière	
20	L'exclure de l'établissement ou du service	
21	Lui donner une claque sur la joue	
22	Lui donner une amende pour une dégradation	
23	Le séparer de sa fratrie	
24	Le mettre dans une pièce d'isolement pour une journée	
25	Lui donner un coup (de baguette, par exemple)	
26	Le fouiller	
27	Faire appel à la police pour le calmer	
28	Reporter un bilan de prise en charge par manque de temps	
29	L'isoler de ses copains pour un temps	
30	Lui refuser une aide ou des soins	



La maltraitance, qu'est-ce que c'est ? (1)

- La notion de maltraitance renvoie à une diversité de situations allant de la négligence à la violence.
- Elle correspond le plus souvent à une succession de petits actes qui, réunis, créent les conditions de l'isolement et de la souffrance des personnes.
- Chacun d'entre nous peut y être confronté dans son environnement familial, privé ou professionnel.
- On peut définir la maltraitance comme tout acte ou comportement physique, verbal ou autre nuisant au bien-être, à l'épanouissement ou au développement de la personne.



La maltraitance, qu'est-ce que c'est ? (2)

- En 1987, le Conseil de l'Europe a défini la maltraitance comme une violence se caractérisant « *par tout acte ou omission commis par une personne, s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière.* »
- La définition du Conseil de l'Europe permet de distinguer:
 - **la négligence**, qui se définit par le défaut de subvenir aux besoins
 - **l'abus ou la maltraitance active**



Les différentes formes de maltraitance

- **4 formes de maltraitance** peuvent être distinguées :
 - **la maltraitance physique** renvoyant aux violences physiques
 - **la maltraitance psychologique** renvoyant à la cruauté mentale
 - **la maltraitance sexuelle** renvoyant aux agressions sexuelles. Elle regroupe les abus sexuels, le viol, l'inceste et la pédophilie.
 - **les négligences lourdes** renvoie aux carences de soins (nourriture, attention, affection)
- L'importance de la dimension psychologique présente dans les violences physiques et sexuelles est maintenant reconnue au point de constituer le noyau central de toutes les formes de maltraitements.
- Toutes les formes de maltraitance peuvent se décliner en suivant deux caractéristiques différentes :
 - violence dure ou encore maltraitance active
 - violence douce ou maltraitance passive



Les victimes de maltraitance

A priori tout le monde. Mais plus particulièrement les personnes vulnérables au sens de la loi:

- **Les enfants** (98 000 mineurs en danger en 2006, dont 20 % d'enfants victimes de violences et 80 % "*en risque*")
2 enfants meurent chaque jour de violences infligées par des adultes, en général, leurs parents
- **Les femmes** (20 à 50 % des femmes sont victimes d'actes de violence physique de la part de leur partenaire)
1 femme meurt tous les 2 jours battue par son compagnon
- **Les personnes âgées et handicapées**



Les violences psychologiques sur les enfants

- Maltraitements plus difficiles à mettre en évidence que les sévices corporels mais dont le retentissement sur le développement psychoaffectif de l'enfant peut être aussi grave. Ex : humiliation, chantage affectif, manifestation de rejet ou de mépris, dévalorisation systématique, indifférence, exigences éducatives excessives ou disproportionnées par rapport à l'âge et aux capacités de l'enfant, punitions et sanctions exagérées, emprise sectaire...
- Six formes de maltraitance psychologique isolées par l'American Professional Society on the Abuse of Children (APSAC, 1995) :
 - le rejet actif traduisant une non-reconnaissance de la légitimité des besoins et des demandes de l'enfant
 - le dénigrement (souvent associé au rejet) visant à déprécier et dévaloriser l'enfant
 - le terrorisme lié à la création d'un climat menaçant, capricieux, hostile ou imprévisible, en définitive terrorisant l'enfant
 - l'isolement-confinement se définissant par le fait de couper l'enfant de ses contacts sociaux usuels en l'amenant à croire qu'il n'a personne sur qui compter en dehors de ceux qui le maltraitent
 - l'indifférence face aux demandes affectives de l'enfant traduisant l'indisponibilité des parents pour l'enfant



Maltraitance / Violence (1)

- Violence : « force brutale exercée contre quelqu'un », évoque l'abus de force pour obliger quelqu'un à faire quelque chose, la force brutale employée pour soumettre, en particulier dans l'expression « faire violence à quelqu'un ».
- Maltraitance signifie « traiter durement » et s'emploie couramment par la suite pour « traiter avec violence ». s'applique au départ aux mauvais traitements infligés à des enfants. A l'époque classique, il a signifié « mal nourrir quelqu'un ».
- L'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas) définit l'enfant maltraité comme « celui qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique».



Maltraitance/Violence (2)

- Dans les 2 cas : ce sont des faits inscrits dans une relation dans laquelle l'un des protagonistes exerce une force sur un autre, et/ ou dans une relation de dépendance, voire également dans une relation de protection comme l'est une relation éducative mais dont la dimension de protection s'est trouvée niée ou pervertie.
- Il s'agit d'actes (ou des absences d'actes) subis par des personnes dépendantes et/ou vulnérables.



Violence institutionnelle (1)

- On parle souvent de « violences institutionnelles » ce sont celles que subissent les usagers dans les institutions spécialisées, sociales et médico-sociales.
- Elles ne sont pas exercées seulement par des professionnels, mais aussi par des usagers de l'institution entre eux.
- Les intentions des acteurs peuvent paradoxalement leur paraître les meilleures ou guidées dans l'intérêt du sujet



Violence institutionnelle (2)

- Tomkiewicz appelle « violence institutionnelle toute action commise dans et par une institution, ou toute absence d'action, qui cause à l'enfant une souffrance physique ou psychologique inutile et/ou qui entrave son évolution ultérieure. » C'est actuellement la définition couramment retenue, elle prend en compte les « actes » commis envers l'enfant ou les « ambiances » dans lequel on le fait vivre, les violences agies ou les négligences.
- Entre dans le champ de la violence institutionnelle tout ce qui contredit ou contrevient aux lois du développement, tout ce qui donne prééminence aux intérêts de l'institution sur les intérêts de l'enfant. »
- Le développement est entendu ici dans ses différentes dimensions, psycho-affective, cognitive, physique, sociale. Cette position conduit à interroger le fonctionnement même des institutions d'accueil en se demandant quelles peuvent être les entraves au développement favorable du sujet accueilli dans une institution spécialisée, ces entraves étant à imputer à une qualité altérée de son accueil.



La Violence Educative Ordinaire (1)

- C'est celle qui est pratiquée à l'encontre des enfants. Celle qui est punitive, que les parents considèrent comme un droit et un moyen d'éducation pour leurs enfants, celle qui ne choque personne, qui est considérée comme acceptable et tolérée par notre société, pour les faire obéir.
- La violence éducative est le processus d'une force physique et mentale mis en place par les parents ou éducateurs de l'enfant, pour l'utiliser contre lui, dans le but de le "neutraliser", et lui faire croire que cette action violente à son encontre est une action éducative.
- La violence éducative est aussi le fait de le manipuler et le formater pour lui faire accepter cette action de " bien ou bon pour lui", comme quelque chose d'Ordinaire, de normal





La Violence Educative Ordinaire (2)

- Exemple de violence éducative ordinaire : coups, menaces, punitions, chantages, jugements, dévalorisations, isolements, enfermements etc...
- Il y a les promesses jamais tenues, les manipulations subtiles par exemple lors de séparation parentale conflictuelle, afin de lui faire rejeter l'autre parent ou autre membre de sa famille devenu indésirable pour l'un ou les deux parents
- **Le priver de sa parole**, est aussi une forme de la violence éducative ordinaire, parce que l'enfant est un être sensible avec des sentiments qui lui sont personnels. En l'empêchant d'exprimer ce qu'il ressent, d'être lui-même, on le fait devenir un petit robot





La bientraitance

- La bientraitance ce n'est pas le contraire de la maltraitance
- La bientraitance s'inscrit dans une relation de soin au sens large
- C'est une démarche volontariste qui situe les intentions et les actes des professionnels dans un souci d'amélioration continue des pratiques impliquant une vigilance constante. La bientraitance s'inscrit dans une démarche positive tout en gardant en mémoire la notion de maltraitance.
- Cette notion implique :
 - une culture du respect de la personne, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité
 - un savoir-être professionnel qui ne peut se résumer à une série d'actes posés
 - une prise en compte et l'adaptation aux choix exprimés par les personnes
 - un questionnement permanent sur sa pratique professionnelle (prise de recul)
 - une capacité à modifier sa pratique en fonction de l'évolution des situations



La bientraitance (2)

- La démarche de bientraitance n'est fixée par aucune définition, tout comme elle demeure une action permanente face à l'évolution de la situation et aux besoins de la personne
- Comment garantir la mission première de protection et d'éducation?
- Comment modifier ses représentations et ses pratiques?
- Comment prévenir cad déceler les situations à risque?



Vidéos

http://www.dailymotion.com/Ministere_interieur

<http://www.youtube.com/watch?v=8AcWo3ggtBk>